

# Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

## ÉDITORIAL

*Chères et chers membres de l'ACAT,*

Dans sa 39<sup>e</sup> année d'existence, l'association ACAT-Suisse s'est à nouveau engagée avec succès pour l'interdiction de la torture et le droit de vivre librement pour les gens du monde entier. Lors de l'Assemblée générale du 12 juin, l'ACAT a présenté en détail les résultats de 2020.

Les comptes annuels se sont bouclés dans les chiffres noirs. Dans la période volatile de la pandémie du Covid-19, l'ACAT a reçu des legs et des héritages qui ont permis de dégager un excédent de revenus.

L'AG a eu lieu par visio-conférence. Les membres ont ainsi approuvé « en ligne » toutes les affaires statutaires et les propositions du Comité.

Le Comité a ensuite présenté ses buts stratégiques 2021-2024 dans deux groupes de travail (germano-phone et francophone).

Il s'agit là des activités et des projets les plus importants, que l'association ACAT-Suisse, en route vers un futur prometteur, devra tenir dans sa 40<sup>e</sup> année et au-delà : conception et mise en place d'une stratégie de communication moderne sur les activités centrales, acquisition de nouveaux membres, méthodes efficaces de collectes de fonds et de gestion du personnel, renforcement du réseautage ciblé et soutien aux groupes ACAT régionaux. Le Comité désire à l'avenir leur rendre visite et les accompagner.

Nous nous réjouissons de cette proche collaboration avec vous pendant encore de nombreuses années avec l'ACAT-Suisse !



IMAGE : ACAT-Suisse

Ruth Blum  
Responsable du fundraising

## CAMPAGNES

### Appel urgent pour la campagne du Vendredi saint Xinjiang : Suivi de l'action de lettres

**Merci aux membres** d'avoir demandé aux entreprises suisses des précisions quant à leur politique d'achat du coton en provenance du Xinjiang. Vous avez transmis au Secrétariat copie des réponses de Migros et Coop (environ quarante pour chaque). Manor a écrit directement à l'ACAT-Suisse tandis que Loeb a répondu à une membre. Ces entreprises ont pris des mesures soit pour interrompre les échanges commerciaux incriminés, soit pour renforcer les contrôles sur les producteurs. Des zones d'ombre subsistent toutefois. Le Secrétariat de l'ACAT, tout en remerciant ces firmes pour les démarches déjà effectuées, leur envoie un **courrier additionnel avec des demandes de précisions, en insistant sur l'importance de cesser le commerce du coton en provenance de toutes les régions de Chine, et non uniquement de celle du Xinjiang.** DJ

### Journée mondiale contre la peine de mort Pas de dossier de campagne

Désormais, le Secrétariat ne préparera plus de dossier de campagne pour le 10 octobre (Journée mondiale contre la peine de mort). Notre équipe souhaite ainsi rassembler ses forces pour pouvoir se concentrer davantage sur les campagnes et interventions en cours. Il est cependant toujours possible d'**obtenir le matériel de campagne pour le 10 octobre** (en français et en anglais) auprès de la **Coalition mondiale contre la peine de mort** : [www.worldcoalition.org/fr](http://www.worldcoalition.org/fr). KDB

COLOMBIE

# Répression sanglante de manifestant.e.s en Colombie

Depuis la fin avril 2021, les forces de sécurité colombiennes répriment violemment le grand mouvement de contestation sociale qui secoue le pays. De nombreux morts et blessés sont à déplorer. Les moyens utilisés par la police et l'armée sont largement disproportionnés.



À l'origine des manifestations populaires se trouve un projet de réforme fiscale. Celui-ci prévoyait de grever les impôts des particuliers et des entreprises d'ici à 2031, équivalent à environ deux pourcent du PIB. Malgré le retrait du projet controversé, la protestation, attisée par les premières violences exercées par la police et l'armée, a pris de l'ampleur.

## Violente répression policière

Depuis le 28 avril, la réponse des autorités colombiennes aux manifestants est d'une grande brutalité. Les escadrons mobiles anti-émeutes (ESMAD) lourdement armés, mais peu formés, chargent la foule et tirent à balles réelles.

On dénombre plus de soixante morts, près de 2400 blessés et au moins 120 disparus. Les témoignages de tirs à bout portant, d'arrestations arbitraires, d'abus sexuels et d'exécutions sommaires continuent d'affluer de Cali et Bogotá, mais aussi Medellín, Barranquilla, Manizales ou Yumbo. Devant l'hô-

pital de la ville de Popayán, des bombes lacrymogènes ont atteint des patients et du personnel médical.

## Déploiement de l'armée

Les opposants exigent maintenant une refonte du système de santé et le respect des accords de paix de 2016. En effet, la démilitarisation prévue n'a jamais été réalisée et la violence connaît une recrudescence. Sous le prétexte que la manifestation était infiltrée par des terroristes et constituait donc une menace, le président Iván Duque a ordonné un soutien militaire à la police. Tout cela malgré l'opposition des autorités communales des grandes villes.

## Escalade de la violence

Tandis que des veillées commémorent les victimes tombées lors des manifestations, la répression des opposants au régime en place s'accroît. Des membres d'ONG, de syndicats ou de missions d'observateurs sont visés. Des représentants du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ont également été ciblés. Depuis les grèves nationales de 2019, puis en septembre 2020, la répression systématique ne respecte aucune mesure garantissant le droit à la protestation pacifique.

Cet appel urgent, initié par l'ACAT-Belgique est diffusé également par les neuf autres ACAT européennes.

SOURCES : Société civile colombienne en Suisse / OMCT / ACAT-Belgique



**Dans la lettre d'intervention au président de Colombie**, il lui est demandé de garantir aux manifestants, aux défenseurs des droits humains et aux journalistes leur droit à la vie et à leur intégrité physique et psychique, ainsi que leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association ; d'ordonner une utilisation proportionnée de la force à l'encontre des manifestants, et notamment l'utilisation de moyens létaux uniquement en cas d'ultime nécessité ; d'ordonner la création d'une commission indépendante pour enquêter sur les actes de violence, l'usage indiscriminé de la force, les violences sexuelles et les privations arbitraires de liberté afin d'identifier, juger et sanctionner les responsables des violations commises. Il est rappelé que la Colombie est Partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention de l'ONU contre la Torture. Ces traités protègent les droits mentionnés et la Colombie est tenue de les respecter.

## Lettre au président de la Colombie

Sr. Iván Duque Márquez  
 Presidente de la República  
 de Colombia  
 Casa de Nariño  
 Carrera 8 No.7-26  
 BOGOTA 111711  
 Columbia

**Port** : 2.00 fr. (priority international)

**Email** : [contacto@presidencia.gov.co](mailto:contacto@presidencia.gov.co)

**Twitter** : @infopresidencia

## Copie à l'ambassade en Suisse

Ambassade de Colombie en Suisse  
 Zieglerstrasse 29  
 3007 Berne

**Port** : 1.00 fr. (courrier A)

**Email** : [esuiza@cancilleria.gov.co](mailto:esuiza@cancilleria.gov.co)

Délai d'intervention :

**15 juillet 2021.**

**Merci beaucoup !**

## Bonnes nouvelles

### ÉTATS-UNIS

**Daniel Gwynn**, condamné à mort en Pennsylvanie en 1995, est sorti du « couloir de la mort » ! Il avait été accusé d'avoir mis le



feu à un foyer de sans-abris dans lequel une femme avait péri. Il avait donné des aveux sous la contrainte. Son dossier contenait beaucoup d'imprécisions. Après 23 ans passés dans des conditions très dures, il échappe à la mort mais reste en prison. Il continue

à se battre pour obtenir sa libération. De nombreux membres de l'ACAT l'ont soutenu par leurs lettres.

SOURCE : Marc Lauper, Suisse • FU NdV 2019 / NdV 2018

### PAKISTAN

Un tribunal pakistanais a acquitté et ordonné la mise en liberté d'un couple de chrétiens, condamné à mort en 2014 pour blasphème. **Shafqat Emmanuel** et son épouse **Shagufta Kausar** étaient accusés d'avoir envoyé à un imam des textos portant atteinte au prophète Mahomet. L'avocat qui a obtenu leur



acquittement avait également sorti Asia Bibi du « couloir de la mort ». Le couple devrait être libéré à la mi-juin.

SOURCE : The Guardian / World Watch Monitor • FU 2020-06 / AU 2019-11

## Restons vigilants

### BURUNDI

Le verdict du nouveau jugement de **Germain Rukuki** par la Cour d'Appel du Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa, prévu pour fin avril, se fait toujours attendre. La Cour suprême avait cassé le jugement initial de cette cour, qui avait condamné Germain Rukuki à 32 ans de prison. Ce retard constitue un vice supplémentaire s'ajoutant aux nombreux autres qui ont gravement entaché les droits de Germain à un procès équitable. La FIACAT, l'ACAT-Burundi et l'ACAT-Suisse ont alerté le Conseil fédéral Ignazio Cassis, à l'occasion d'une récente visite en Suisse du ministre des affaires étrangères du Burundi.

SOURCES : FIACAT / ACAT-Burundi • SECR 2021-05 / FU 2020-11 / FU 2019-09 / AU+SECR 2019-08 / SECR 2019-07 / NdV 2019-04 / FU 2019-05 / FU 2019-01 / FU 2018-09 / AU 2018-06 / FU 2018-05 / SECR 2017-12 / SECR 2017-08

#### Abréviations :

AU : Appel urgent • FU : Follow-up • NdV : Nuit des veilleurs • SECR : Intervention du Secrétariat

## L'ACAT dépose une plainte contre « Körperwelten »

Le Ministère public zurichois a ouvert une enquête pénale à l'encontre des responsables de « Körperwelten » à Zurich, suite à une dénonciation de l'ACAT-Suisse. Cette exposition présente des corps de personnes décédées, conservés au moyen d'une technique appelée « plastination ». D'innombrables récits, études, procès et décisions judiciaires entourent le créateur d'expositions Gunther von Hagens, personnalité très controversée, et son entreprise « Body Worlds », basée en Allemagne. Dans sa plainte, l'ACAT-Suisse exige qu'il soit établi si les personnes dont les corps sont exposés à Zurich ont consenti à ce que leurs restes soient utilisés à cette fin. Plusieurs violations de droits pourraient être en jeu. On craint en particulier que les corps présentés à Zurich soient (en tout ou partie) ceux de membres de minorités ethniques réprimées par le gouvernement chinois.

À l'automne 2018, une plus petite exposition a été présentée à Berne et devait ensuite faire étape à Lausanne sous le nom de « Real Human Bodies ». Grâce à une dénonciation et intervention de l'ACAT-Suisse, la tenue de l'exposition a été interdite à Lausanne par le Tribunal cantonal vaudois. Cette décision indique que l'utilisation de corps humains pour de telles expositions requiert le consentement – authentifié par un notaire – des ayants droit. L'ACAT-Suisse met fortement en doute l'existence de tels documents pour tous les corps utilisés dans l'exposition zurichoise.

Elle a aussi demandé aux exécutifs de la ville et du canton de Zurich de prendre des mesures. Toutefois, ceux-ci ne voient pas la nécessité d'agir, renvoyant à l'enquête ouverte par le Ministère public zurichois. En outre, dans sa réponse à l'ACAT, la conseillère d'État Jacqueline Fehr indique qu'à Zurich, la tenue d'expositions et de manifestations ayant lieu sur un domaine privé n'est par principe pas soumise à autorisations, à l'exception de celles concernant la police du feu ou la pandémie du Covid-19. DJ

L'exposition « Körperwelten – Am Puls der Zeit » (« Body Worlds – Pulse ») est présentée depuis le 7 mai et jusqu'au 15 août 2021 dans la Halle 622 de Zurich Oerlikon.

Nous vous en dirons plus dès que le Ministère public zurichois aura pris position quant à la plainte de l'ACAT-Suisse.

# Célébration pour le jubilé de l'ACAT-Suisse le dimanche 12 septembre 2021

Réservez d'ores et déjà le dimanche 12 septembre pour que nous puissions célébrer tous ensemble les 40 ans de l'ACAT-Suisse !

Ce jubilé se tiendra à l'église française de Berne, où l'ACAT a été fondée en 1981. En étroite collaboration avec le pasteur Olivier Schopfer, nous préparons une célébration œcuménique centrée sur nos quarante ans d'engagement contre la torture et la peine de mort.

Depuis quelques mois ou de nombreuses années, vous soutenez les activités de l'ACAT. Aux côtés de paroisses, monastères et couvents de toute la Suisse, vous formez la base de cet engagement pour les droits

humains déployé durant quatre décennies. Pour cette raison, nous serions heureux de vous retrouver après la célébration pour nous réjouir, échanger et manger ensemble, et renouveler nos forces au service de notre objectif : un monde sans torture ni peine de mort. Merci d'être une pierre de la mosaïque qui pave ce chemin ! Vous recevrez début août des informations détaillées sur la manifestation et un coupon d'inscription. Nous nous réjouissons de vous retrouver à cette occasion ! BR



IMAGE : ACAT-Suisse



## Nous sommes sur Twitter !

L'ACAT-Suisse a désormais un compte Twitter. Nous serions heureux que vous nous suiviez sur cette plateforme ! → [twitter.com/acat\\_ch](https://twitter.com/acat_ch)

Nous restons également actifs sur d'autres médias sociaux :

**Facebook** facebook.com/ACATSuisse  
**Instagram** Instagram.com/acat\_ch  
**YouTube** bit.ly/ACAT-Youtube

## NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse à Berne continue à travailler selon des horaires irréguliers. N'hésitez pas à nous adresser vos demandes par courrier postal ou électronique, ou encore à laisser un message sur notre répondeur. Nous vous répondrons dès que possible. Merci beaucoup !

Le Comité et le Secrétariat vous remercient pour votre soutien et vous souhaitent, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, un été reposant et ensoleillé. YS

*Dans les jours qui viennent  
Et quoi qu'il advienne  
Dieu nous maintienne  
À jamais en paix !*

## IMPRESSUM

**Éditrice** ACAT-Suisse • **Rédaction** Ruth Blum, Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher • **Conception** Katleen De Beukeleer  
**Traduction** Solenne Rocher • **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen • **Prochaine édition** fin septembre 2021

**ACAT-Suisse** – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne  
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • [www.acat.ch](http://www.acat.ch) • [info@acat.ch](mailto:info@acat.ch)  
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en  
bonnes mains.**